



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Zim.

p.o.411.619.0

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLES ADDITIONNELS

Adhésion du Zimbabwe

Le 19 octobre 1992, la République du Zimbabwe a déposé auprès du Conseil fédéral suisse ses instruments d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour la République du Zimbabwe six mois après le dépôt des instruments, soit le 19 avril 1993.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.



Berne, le 17 février 1993